



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE DE FRANCE (SOUTIEN REGIONAL A LA CREATION ET A LA REHABILITATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS FRANCILIENS) POUR LA CREATION D'UN TERRAIN DE BASKET 3X3 AU PARC GEORGES CLEMENCEAU

Livry-Gargan, le 21 MARS 2025 N° 2025-013

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu la volonté de la Ville d'encourager et d'inciter les livryens à pratiquer une activité sportive ;

Vu le projet de réalisation d'un terrain de basket 3X3 au parc Georges Clémenceau ;

Considérant que le projet consiste à implanter un nouvel équipement qui s'inscrit dans une démarche de développement et de diversification soutenue par le club de basket et qui vise à offrir à la population de la commune une activité sportive innovante ;

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par la Région Ile de France dans le cadre du dispositif « Soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens » ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Région Ile de France afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de la Région Ile de France afin qu'elle apporte son soutien à l'opération de création d'un terrain de basket 3X3 au parc Georges Clémenceau ;

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux		Aides publiques		
Construction et aménagement d'une dalle pour l'installation d'un terrain de basket 3X3	36 097,15 €	Agence Nationale du sport Axe 1 : « Equipements de proximité - génération 2024 »	27 991,76 €	50 %
Fourniture d'un but de basket spécifique 3X3 à sceller	4 690,00 €	Région Ile de France	16 795,05 €	30 %
Fourniture et installation de dalles sportives sur la plateforme basket 3X3	15 196,36 €			
		Commune de Livry- Gargan	11 196,70€	20 %
		<i>Dont Fonds Propres</i>	11 196,70€	
TOTAL	55 983,51 €	TOTAL	55 983,51 €	100,00%

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr.



74
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental